



Je trie mes biodéchets, ils vont nourrir la Terre

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole propose un ensemble de solutions pour éviter les gaspillages et réduire les déchets : emballages, verre et textiles. Pour aller plus loin et en accord avec la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC), c'est au tour des biodéchets alimentaires d'être concernés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Des ressources à ne plus mettre dans la poubelle grise...

Les biodéchets alimentaires représentent aujourd'hui près d'1/3 des déchets contenus dans le bac gris, environ 65kg/hab/an soit à l'échelle de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole plus de 16 000 tonnes produites chaque année. Aujourd'hui, les déchets collectés dans le bac gris sont incinérés. Un comble quand on sait que la majorité des aliments est composée de plus de 80% d'eau !

Les biodéchets alimentaires comprennent **toutes les matières végétales ou animales** qui sont mises au rebus, soit lors de la préparation ou après les repas, qu'elles soient produites par des ménages ou des professionnels.

Plusieurs solutions

Plusieurs solutions existent déjà sur le territoire de la Communauté urbaine pour valoriser les biodéchets de jardin et ceux de la cuisine. Les points de collecte viennent renforcer ces dispositifs.

1/ Une nouveauté : les points de collecte biodéchets alimentaires

Il s'agit d'équipements métalliques et étanches qui seront installés sur le territoire des communes. Ils sont exclusivement destinés à recevoir les biodéchets alimentaires et sont testés à Sainte-Adresse depuis le 24 novembre 2023.

Le bio seau est un accessoire utile et précieux. Cet outil sera distribué gratuitement à tous les foyers volontaires. Il permet de stocker et transporter facilement les biodéchets alimentaires vers les points de collecte.

Une opération test

Depuis le 24 novembre 2023, la commune de Sainte-Adresse a été la première à être équipée de points de collecte des biodéchets alimentaires et testera le système jusqu'à juin 2024. Leur collecte est réalisée entre 1 et 2 fois par semaine selon les conditions météorologiques, les taux de remplissage... Les bacs et les abris seront systématiquement nettoyés à chaque passage. L'expérimentation sur la commune de Sainte-Adresse s'accompagne de nombreuses actions pour sensibiliser et informer les habitants.

Et après ?

Le développement de tous les points de collecte fait l'objet d'études techniques complémentaires avec l'ensemble des communes de la Communauté urbaine, toutes devant être dotées. Près de 750 équipements seront installés à partir de 2025. Plus de 500 sont à implanter sur le territoire de la ville du Havre. L'ensemble des emplacements est soumis à l'approbation des élus de quartier ou des communes. L'opération sera conduite sur plusieurs années et devrait s'achever au plus tard en décembre 2026.

Dès 2024 :

- Expérimentation sur le quartier Saint François au Havre. Les modalités seront les mêmes que sur Sainte Adresse, démarrage prévu 2^{ième} trimestre.
- Expérimentation sur quelques communes semi urbaines ou rurales à définir pour une mise en service prévue au 2^{ème} semestre.

2025 à 2026 :

- Généralisation du déploiement sous réserve de validation des emplacements par les élus des communes et ou de quartier.

Que deviennent les biodéchets collectés ?

Après collecte l'ensemble des biodéchets collectés transitent vers des plateformes de compostage situées sur le territoire de la Communauté urbaine. L'ensemble du processus de compostage industriel est soumis à des normes strictes. Le compost produit retournera sur les terres agricoles.

2/ Cas particuliers, la collecte en porte-à-porte :

Certaines communes, en tout ou partie, disposent de la collecte des biodéchets en porte à porte ((Le Havre - ville haute, Montivilliers, Harfleur, Sainte-Adresse, Gonfreville- l'Orcher et Fontaine-la-Mallet).

Désormais il est possible d'ajouter les biodéchets dans le bac marron. Les consignes de tri sont à retrouver sur le site [Trier mes déchets | Le Havre Seine Métropole \(lehavreseinemetropole.fr\)](https://www.lehavreseinemetropole.fr).

3/ Le compostage à domicile

Les habitants de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole qui souhaitent produire leur propre compost ont la possibilité de demander un composteur gratuitement. Informations sur [Composter en pavillon ou en habitat collectif | Le Havre Seine Métropole \(lehavreseinemetropole.fr\)](https://www.lehavreseinemetropole.fr)